

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit le quatre Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Dro, P. Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Marie Madeleine Prévost à M. Lucien Monnerie
Mme Marie France Guillemot à Mme Marylise Foidart
Mme Sonia Caroff à Mme Anne Maud Goujon
Mme Michèle David à Mme Laure Detrez

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	28 Novembre 2018
Date de l'affichage	28 Novembre 2018
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2018-106 Subvention L'ESTRAN 2019

Rapporteur : JJ.MARTEIL

Depuis le 1er janvier 2018, L'ESTRAN est un établissement public administratif rattaché à la commune au même titre que le CCAS.

Par délibération en date du 28 novembre 2017, le conseil municipal avait fixé à 310 000 € le montant de la dotation initiale et avait précisé que pour les années suivantes l'attribution d'une subvention à L'ESTRAN, se ferait, comme pour le CCAS, en deux temps :

- En fin d'année (n-1) vote d'un montant forfaitaire de base
- Au mois de mars, à l'occasion du vote du budget, ajustement du montant à verser

Il est donc proposé de fixer le montant de la subvention versée à L'ESTRAN au titre de la première tranche à 200 000 €.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le 10 décembre 2018

ID : 056-215600784-20181205-DEL_2018_106-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 15 novembre 2018,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 200 000 € à L'ESTRAN au titre de la première tranche de versement pour 2019.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Décembre 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

